



EDITORIAL

Les premières réunions du conseil municipal réservent en général leurs lots de surprises aux nouveaux élus. Celles qui viennent de se dérouler n'ont pas fait exception à la règle. Ainsi en va-t-il de l'organisation générale de la vie publique. Si le citoyen "lambda" connaît bien en général l'organisation communale et fait souvent appel aux services municipaux pour la plupart des questions de la vie courante, il ignore le plus souvent que la structuration des services publics est bien plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord et que de nombreuses structures ou organismes ont été créés pour organiser ou gérer nos conditions de vie.

S'il est considéré comme absolument normal par exemple de disposer d'eau potable à son robinet en toutes circonstances, que cette eau soit évacuée et traitée sans soucis, qu'il en aille de même pour l'électricité, le gaz, le téléphone, la circulation, l'enlèvement des déchets, la sécurité, l'égalité de traitement des citoyens, les formalités administratives, etc., on se pose rarement la question de savoir comment tout cela fonctionne, et qui plus est de façon assez remarquable si l'on compare notre situation à celle de la plus grande partie du reste de notre planète.

En fait, c'est bien la mise en place d'un grand nombre de structures et leur enchevêtrement qui assure l'intelligence et la robustesse de notre société, car ces propriétés sont de celles qui ressortent essentiellement de la complexité. Bien évidemment il y a une contre partie qui s'exprime en termes de coûts et de lourdeur administrative mais c'est le prix incontournable à payer lorsque l'on recherche la sécurité.

Ainsi, c'est à plusieurs dizaines de structures : groupements, syndicats, associations, ... que les conseillers municipaux ont dû désigner des représentants, sans compter les douze commissions qui doivent s'occuper des orientations de la vie communale. Lorsque l'on n'est pas au fait de cette organisation complexe qui s'est mise en place au cours du temps, ou bien lorsque l'on use de mauvaise foi dans son discours, on a facilement tendance à reporter toutes les responsabilités de dysfonctionnement ou toutes les attentes d'évolution sur le "sommet de la pyramide".

Ces premières séances du conseil nous rappellent donc que dans une structure démocratique, le succès de l'organisation dépend essentiellement de l'engagement de chacun, jusqu'au plus petit niveau.

La présentation des listes de représentants et de délégués étant beaucoup trop longue pour être présentée dans ces colonnes, il sera possible à chacun de les consulter en mairie ou encore sur le site internet communal <http://www.giromagny.fr>.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL

Vingt et un conseillers sont présents et un est représenté pour cette deuxième séance du nouveau conseil municipal. L'essentiel de la séance est consacré à poursuivre la répartition des tâches entre les élus en termes de représentations et de délégations.

En premier lieu, en sus des 5 maires adjoints désignés lors de la précédente séance, le maire Jean LEFEVRE propose de créer 2 délégations, l'une à l'action sociale et à la solidarité et l'autre aux fêtes et cérémonies. Cette proposition est adoptée avec 20 voix pour et 2 abstentions. Compte tenu de cette évolution, le maire propose une réduction des montants des indemnités votées par le conseil pour le maire et les adjoints lors de la séance précédente et d'allouer en contrepartie une indemnité de fonction aux délégués. Par 19 voix pour et 3 abstentions le conseil fixe l'indemnité

QUARTIERS

Reprise du cycle des concertations de quartier : tous les habitants du quartier des Planchettes et des Fougereys, y compris de la rue du Verbal, sont invités à un échange convivial avec les élus sur la vie de leur quartier le jeudi 12 juin à 20H30 en salle des fêtes de la mairie.



GOURMANDISE

Le samedi 12 avril s'est tenue la première "journée gourmande Giromagnienne" organisée par l'Association des Familles de France présidée par Marie Pascale KLEIN. A l'heure convenue, la halle sportive et culturelle, un peu fraîche en cette saison, était emplie de stands débordant de produits colorés et odorants.

Un régal pour les yeux dont les pupilles ne manquaient pas de solliciter rapidement nos papilles. Associés à ces "titilleurs" de gourmandise on trouvait également des salons de beauté et de soins, des ateliers de décoration, des ateliers de prévention des accidents domestiques, ainsi que des éléments pédagogiques sur la santé et les relations entre nourriture et santé. Le lien était ainsi fait entre le bien manger et la bonne santé, un des chevaux de bataille de l'association.

Ce coup d'essai a permis à notre ville d'accueillir, au-delà de la Franche Comté et des produits locaux, des spécialités d'Alsace, de Boën, d'Italie, du Portugal et aussi de Pologne et de Hongrie ; espérons qu'il sera suivi de nombreux autres !



du maire à 39,10 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique, celle des maires adjoints à 15,00 % et celle des délégués à 5,99 % de cet indice.

Par 19 voix pour et 3 abstentions, le conseil donne ensuite délégation au maire afin de procéder à toutes opérations utiles à la gestion des emprunts, charge à lui d'informer le conseil de toutes les opérations réalisées ; par 20 voix pour et 2 abstentions il lui donne également délégation pour prendre toutes décisions concernant les opérations de marchés lorsque celles-ci peuvent être conclues sans formalités préalables (*article 28 du code des marchés publics*).

Le conseil procède ensuite à la désignation de délégués au sein de divers organismes et associations : - Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, - association du fort Dorsner, - association de la route des villages fleuris, - association des repas à domicile, - comité départemental de la prévention routière, - conseiller en charge des questions de défense, - association pour la sauvegarde des fortifications de Franche Comté, - commission communale des impôts directs, - conseil à la vie sociale de l'Institut Medico Educatif Perdrizet, - conseil

de la vie sociale de la maison de retraite saint Joseph, - comité de l'harmonie de Giromagny.

Les noms des délégués désignés peuvent être obtenus en mairie ou en consultant le site communal <http://www.giromagny.fr>.

Le conseil fixe ensuite à douze le nombre de commissions municipales et procède à la désignation des membres. Ces commissions concernent :- les finances ; - les travaux ; - l'urbanisme ; - la communication, - la vie associative, la culture et la jeunesse ; - les forêts ; - le cadre de vie et la sécurité ; - les seniors ; - le sport ; - le développement économique et touristique ; - les affaires scolaires et périscolaires ; - l'animation communale.

Les membres de ces commissions peuvent aussi être obtenus en mairie ou en consultant le site communal <http://www.giromagny.fr>.

En questions diverses, le maire indique que toute personne de la société civile intéressée à participer aux travaux des commissions communales peut en faire la demande au président ou au vice président de la commission concernée qui pourront alors émettre une invitation à participer.

CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS

Le mercredi 14 mai treize membres étaient présents pour traiter d'un ordre du jour qui portait principalement sur l'engagement des jeunes pour une ville propre à travers des actions en direction de la Savoureuse et des quartiers.

La séance se déroule avec le support du maire, Jean LEFEVRE et de Alphonse MBOUKOU, conseiller municipal ainsi que de Claude MILLOTTE et André TUAILLON représentant l'Association agréée de Giromagny pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA).



L'action "Savoureuse" organisée par l'AAPPMA a pour objet non seulement de nettoyer la rivière mais aussi de sensibiliser les jeunes (et les moins jeunes !) à l'importance de la rivière et de l'eau pour la vie. Cette action sera organisée le mercredi 11 juin de 14H00 à 16H00 avec un rendez-vous sur la place De Gaulle à 13H45. Les membres de l'AAP-

PMA descendront dans la rivière pour ramasser les débris et les jeunes et leurs accompagnants récupéreront ces débris sur les berges afin de les rassembler. Gants et sacs poubelles seront fournis par la commune. A l'issue de l'opération un pot de l'amitié réunira tous les participants en salle des fêtes de la mairie.

Cette opération fera l'objet d'un suivi lors des prochaines séances du conseil afin d'envisager des actions pour réduire la pollution de la rivière.

Il est rappelé que la séance suivante du CMA prévue le mercredi 25 juin sera consacrée à l'opération "Giro-propre" qui se déroulera avec l'appui du CSCHS et un support du magasin Intermarché. Le rendez-vous est prévu à 13H30 sur la place De Gaulle et un pot de l'amitié réunira à nouveau tous les participants à 16H00 en salle des fêtes de la mairie.

En ce qui concerne la réflexion sur les aires de jeu, elle s'est poursuivie avec une sélection de 3 jeux : des cages multijeu hand/basket ; un carrousel et un portique. Sachant que les crédits prévus pour 2008 ne permettront l'acquisition que de 2 jeux parmi les trois retenus, une sélection finale devra être faite lors de la prochaine séance.



ENCORE UN EFFORT

A l'instar du prix du "baril", les tarifs de la collecte des ordures ménagères continuent à grimper pour des raisons qui ont déjà été indiquées antérieurement dans ces colonnes. Ainsi, les tarifs du SICTOM ont été relevés cette année de 6 %.

Une seule parade à cette augmentation, accroître notre vigilance sur la quantité de déchets que nous émettons et surtout continuer à porter notre effort sur le tri sélectif de nos déchets. Ainsi, sur Giromagny, la quantité de déchets facturés a été réduite de 2,37 % en 2007 par rapport à 2006. Cet effort, encore modeste certes, nous permettra de voir nos factures d'enlèvement des ordures ménagères augmenter de "seulement" 4,91 % au lieu de 6 %. Pourquoi ne pas faire le pari de retrousser nos manches encore plus haut et de voir un jour nos factures diminuer ?

RACCORDEMENTS ELECTRIQUES

Du nouveau dans les raccordements au réseau de distribution de l'électricité. Dans le cadre de la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain, le décret du 5 janvier 2007 réformant le code de l'urbanisme et les textes réglementaires publiés le 30 août 2007 placent les Collectivités en Charge de l'Urbanisme (CCU, c'est-à-dire principalement les communes) au centre des décisions en matière d'urbanisme, y compris en matière d'équipement en réseaux publics de distribution ou de collecte.

C'est ainsi qu'à partir du 28 juin prochain, ce sont les CCU qui devront prendre en charge les coûts d'extension ou de renforcement du réseau de distribution de l'électricité. Ce coût pourra ensuite être répercuté en tout ou partie sur le ou les bénéficiaires de l'opération. Les opérations de branchement à partir de la limite du domaine public resteront facturées directement au

demandeur par ERDF (évolution de EDF pour la partie réseau de distribution).

Cette évolution implique l'addition d'une mention nouvelle dans les certificats d'urbanisme, à savoir les conditions de raccordement au réseau électrique (l'étude technique et le chiffrage de l'opération seront réalisés par ERDF et les résultats transmis à la CCU pour le renseignement adéquat du certificat). Les demandeurs devront donc indiquer les puissances de raccordement souhaitées (standards de 12 ou 18 kVA en monophasé et 36 kVA en triphasé ou choix d'une valeur précise au-delà) pour leurs opérations de construction ou pour la qualification d'une parcelle en vue d'une construction. Ultérieurement la souscription du contrat de fourniture d'électricité devra rester dans les limites de la puissance de raccordement portée sur le certificat d'urbanisme. Des données plus complètes peuvent être obtenues en consultant le site <http://www.erdfdistribution.fr>.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les inscriptions à l'accueil périscolaire pour la rentrée 2008/2009 seront ouvertes du lundi 5 mai au mardi 10 juin au secrétariat du Centre Socioculturel de la Haute Savoie, place des Commandos d'Afrique. Les renseignements peuvent être obtenus sur place ou en téléphonant au 03 84 29 03 90 mais les inscriptions ne peuvent se faire que sur place du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 et le samedi de 9H00 à 12H00. Pour établir votre dossier n'oubliez pas d'apporter le numéro de sécurité sociale du parent responsable de l'enfant, le numéro d'allocataire de la caisse d'allocations familiales, le carnet de santé de l'enfant, les attestations d'emploi ou de stage du père et de la mère de l'enfant, les numéros de téléphone à joindre en cas d'urgence ainsi que le protocole des allergies le cas échéant.

PRUNES ...

La saison des prunes s'avère précoce cette année. Bien sur il y a prunes et prunes ! Nous parlons ici de celles qui s'affichent sur les pare-brise lorsqu'un quidam prend un peu trop d'aise avec les règlements en vigueur. Elles font rarement plaisir mais il faut bien reconnaître qu'en général elles sont bien méritées.

Notre garde champêtre, bien qu'insuffisamment présent dans les rues aux dires de certains, s'est donc vu contraint de recourir aux sanctions compte tenu du nombre proprement intolérable d'infractions au stationnement constatées récemment, du caractère dangereux que cela présente dans certains cas et des protestations légitimes de nombreux citoyens en regard de ces comportements inciviques. Sur instruction du maire, cette vigilance à l'égard des automobilistes en infraction sera d'ailleurs renforcée au cours des semaines à venir. Nous voilà donc avertis.

Que diable ! Les places de stationnement ne sont pas si rares ou si éloignées de la plupart des centres d'intérêt de notre ville qu'il faille recourir au stationnement en pleine voie, sur les passages réservés aux piétons, sur les trottoirs ou de façon permanente sur les zones de stationnement "minute". Alors, respectons la réglementation et surtout nos concitoyens.

AMIS DE SCHWABMUNCHEN



Le samedi 24 mai, notre ville a reçu une délégation des « Freunde von Giromagny » conduite par Adolf STEBER, citoyen d'honneur de notre ville, pionnier et artisan infatigable du rapprochement et du jumelage entre Giromagny et Schwabmünchen en Bavière.

La délégation a été reçue en mairie en présence d'une foule nombreuse visiblement attachée à l'amitié franco-allemande et aux relations entre nos deux villes et au-delà entre nos deux régions. Parmi l'assistance, outre le maire et ses adjoints, on a pu

reconnaître deux anciens maires, Jean SINGER et Roland MOSER, l'ancien président des Amis de Schwabmünchen, Jean-Luc CANDA et le nouveau, Daniel LAUDE, notre conseiller général, Guy MICLO ainsi que de nombreux responsables d'associations.



AGENDA DE JUIN

Mardi 3 : # Réunion de la commission animation à 20H30.

Samedi 7 : # Tournoi de football au stade de Lepuix de 15H00 à 21H00

Dimanche 8 : # Hommage aux morts pour la France en Indochine; # Tournoi de football au stade de Lepuix .

Mardi 10 : # Réunion de la commission communication à 20H30.

Mercredi 11 : # Passage de la déchetterie mobile, place des Commandos d'Afrique, de 12H00 à 19H00 ; # Réunion de la commission finances à 20H30.

Jeudi 12 : # Don du sang organisé par la Croix Rouge en salle des fêtes de la mairie. # Rencontre de quartier à 20H30 (voir en 1^{ère} page).

Samedi 14 : # Challenge de gymnastique "Canda" à la halle sportive à 13H30.

Dimanche 15 : # Championnat des clubs par équipes organisé par la société bouliste au square du Paradis des loups.

Mardi 17 : # Réunion de la commission "cadre de vie" à 20H30.

Mercredi 18 : # Commémoration de l'Appel du Général De Gaulle à 19H00 ; # Réunion de la commission seniors à 20H30.

Jeudi 19 : # Réunion de la commission sports à 20H30.

Samedi 21 : # Fête de la musique en salle des fêtes de la mairie avec à 16H15 le Jazz Band et la classe de saxophone de l'école de musique dirigés par Laurent Lehmann ; à 17H15 la chorale des enfants dirigée par Raphaël Habersetzer ; à 18H15 l'orchestre Cochabamba dirigé par José Mercado et à 19H30 la chorale d'Offemont.

Dimanche 22 : # Tournoi de basket au collège de 9H00 à 18H30.

Lundi 23 : # Spectacle de danse au CSCS (aussi le mardi 24).

Mardi 24 : # Réunion de la commission développement économique à 20H30.

Mercredi 25 : # Réunion de la commission "travaux" à 20H30.

Vendredi 27 : # Conseil Municipal à 20H30 en salle des fêtes de la mairie.

Samedi 28 : # Fête foraine sur la place De Gaulle ; # Trophée interrégional des jeunes vétérinaires au Ballon d'Alsace organisé par l'USG VTT.

Dimanche 29 : # Fête foraine sur la place De Gaulle ; # Trophée interrégional des jeunes vétérinaires au Ballon d'Alsace organisé par l'USG VTT

Rédaction

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par

Rahin Edition Communication

N° 81 - Dépôt légal 06/2008

SERVICES A LA PERSONNE

Recrudescence des personnes seules, hausse des familles monoparentales, banalisation du travail féminin... résultat : une croissance inédite des services à la personne. Du soutien scolaire au repassage, en passant par l'aide aux personnes âgées ou l'assistance informatique, ce secteur devrait recruter un million de personnes dans les sept ans à venir.

Le 15 mai, nous avons célébré la Journée internationale des familles. Des familles qui sont aujourd'hui en pleine mutation avec 80 % des femmes qui travaillent, un enfant sur cinq vivant dans une famille monoparentale et 8,4 millions de personnes seules. Conséquence directe de ces nouveaux modes de vie : nous sommes de plus en plus nombreux à solliciter une aide au quotidien.

Les services à la personne ont ainsi battu des records de croissance au cours des quinze dernières années et comptent à présent 1,8 million de professionnels.

Ces recrutements massifs laissent entrevoir une pénurie de candidats. Actuellement, la plupart des métiers concernés sont en tension : les recruteurs reçoivent un ou deux CV par offre et non des dizaines comme dans beaucoup d'autres secteurs.

Faire carrière en débutant dans l'entretien ménager, est donc aujourd'hui possible ! Ouvrir les perspectives est, en tout cas, l'objectif affiché du secteur. Les évolutions sont facilitées par le développement de grandes structures multiservices ; du terrain on peut ainsi passer à des postes d'encadrement, particulièrement nombreux dans les services à la personne.

NAVETTE DES CRETES

La navette des crêtes est un dispositif estival d'animation et de découverte pédestre de la grande crête des Ballons, le long du sentier des crêtes (GR 5), entre le col des Bagenelles au nord et le Grand Ballon au sud. Cette navette propose une alternative d'accès aux véhicules particuliers qui génèrent des pollutions sonores, visuelles et atmosphériques qui ternissent l'image et la quiétude des lieux.

Les 19 sites touristiques répartis le long des 60 km de voie seront desservis cette année toutes les 30 min. entre le 22 juin et le 28 septembre pour un tarif de 3 € la journée ou 10 € pour toute la saison, l'accès étant de plus gratuit pour les moins de 18 ans.

Cette opération est financée par le Conseil Régional d'Alsace, le département du Haut Rhin, l'Etat, la communauté d'agglomération de Colmar, la ville de Saint Dié des Vosges, les communautés de communes traversées et très partiellement par la vente des billets. En outre des liaisons sont offertes depuis les principales vallées adjacentes et certaines gares du Haut Rhin et des Vosges (*les accès les plus proches pour nous sont la gare de Cernay ou la ville de Guebwiller*).

Les horaires précis et autres renseignements peuvent être obtenus à la maison du parc à Munster (03 89 77 90 34) ou sur le site <http://www.navettedescretes.com>.

BIBLIOTHEQUE

A la bibliothèque municipale de Giromagny, ce sont pas moins de 9000 livres qui sont à la disposition du public. Le service de prêts est ouvert de 16H30 à 18H00 les lundis et mardis et de 13H30 à 16H30 les mercredis et samedis. Pour une somme très modique (6 €/an pour les adultes, *gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans et même jusqu'à 25 ans pour les détenteurs de la carte "avantage jeunes" disposant du chéquier avantages culturels*) tout un monde de romans, de documentaires, de bandes dessinées, de revues, de comtes et même d'encyclopédies s'ouvre à vous.

Dans la section discothèque (*cotisation 6 €/an*) ce sont plus de 400 CD renouvelés régulièrement qui sont mis à disposition et dans la section vidéothèque, plus de 250 films pour une cotisation de 8 €/an.

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Services d'urgence :

Pompiers 18 ; SAMU 15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr